

RELEVÉ DE DECISIONS
Comité de Pilotage Natura 2000 « Les UsseS »
Lancement de l'Etude Révision du DOCOB
24 novembre 2020 à partir de 14h30
Visioconférence

INTRODUCTION

Fanny Seyve, animatrice du site, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Elle excuse Grégoire LafavergeS, président du COPIL qui a un souci technique et qui rejoindra la réunion dès que possible. Elle excuse M. Christian Monteil, président du Conseil Départemental, M. Jean-Yves Machard Président du SMECRU et M. Guillaume Gourdy de la Fédération de pêche.

(Au démarrage de la réunion, Messieurs Jérôme Riesen et Hubert Gurcel ont rencontré des problèmes techniques et non pas pu suivre la réunion).

Fanny Seyve accueille les nouvelles structures qui feront désormais partie de l'extension : les communes de Chêne-en-Semine et Clarafond, le Syndicat Intercommunal du Vuache et Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc.

Elle rappelle, en début de réunion, les bons gestes et les règles de prise de parole à suivre pour la tenue de la conférence.

Elle expose l'ordre du jour de la réunion, en indiquant que de nombreux temps d'échanges sont prévus pour les questions et remarques.

- 1- Bilan des actions 2020
- 2- Désignation de la Présidence du Comité de Pilotage
- 3- Perspectives pour l'année 2021
- 4- Lancement de la Révision du document d'objectifs (DOCOB)
- 5- Questions diverses

Elle termine en indiquant que la désignation de la Présidence est prévue car Grégoire LafavergeS n'est pas candidat à sa succession car n'étant plus élu dans une commune. Également, cette réunion marque le démarrage de la révision du DOCOB, qui va durer plus d'un an et qui mobilisera l'ensemble des acteurs du site.

BILAN DES ACTIONS 2020

Fanny Seyve débute sa présentation par un rappel de la politique Natura 2000 et sur l'historique du site Les UsseS, avec un diaporama (diaporama joint à ce compte-rendu).

Fanny Seyve expose ensuite les actions qui ont eu lieu en 2020, et celles encore en cours. Les actions concernant la sensibilisation aux espèces et habitats du site, à destination des scolaires et du grand public ont été effectuées à minima en raison des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19. La dernière séance en milieu scolaire a été ajournée, dans l'attente de pouvoir se faire. Et seules les trois sorties castor ont été maintenues, réunissant 28 personnes.

Un contrat Natura 2000 financé par l'Etat seulement a été enclenché et terminé pour la pose des 3 plaques anti-écrevisse. Positionnées sous les buses des routes et de la pizzeria à Mons, ces plaques empêchent la remontée des écrevisseS allochtones du torrent des UsseS, vers le ruisseau du St-Pierre. Les plaques ont été conceptualisées, fabriquées et posées par l'entreprise Saules & Eaux pour un montant de 2 760 € TTC.

Concernant les deux prairies à molinie d'Usinens et Seyssel, la végétation s'est bien développée par contre le damier de la succise n'a pas été contacté. Du débroussaillage a eu lieu le 10 mars 2020, sur la friche à molinie d'Unisens et a été réalisée par les élèves de l'ISETA de Poisy (montant de 500€ la journée).

Le SMECRU a accueilli Maxime Duclos, étudiant en Master, pour un stage portant sur la forêt alluviale. Il s'agissait de réaliser un état des lieux et de proposer des mesures et orientations de gestion. Un gros travail de terrain et d'analyses statistiques a été réalisé par Maxime Duclos, mais dans des conditions d'accueil dégradées en raison des mesures sanitaires (début de stage en télétravail, terrain condensé, manque de temps pour finaliser au mieux les résultats). Mais ce travail sera valorisé dans le cadre de la révision du DOCOB.

Le début d'année 2020 a été marqué par les dernières réunions nécessaires pour aboutir à un périmètre d'extension du site partagé. Le projet d'extension a été présenté lors du COPIL du 21 février 2020 où le périmètre a été approuvé à une très large majorité. Une consultation formelle des collectivités concernées a ensuite été réalisée par les l'Etat en juin 2020. Les différentes collectivités (communes, communautés de communes, département) ont toutes délibéré favorablement entre juin et juillet. Durant l'été et le début de l'automne, le SMECRU a procédé à la consultation du marché public de service portant sur deux lots : « Cartographie des habitats naturels » et « Révision du DOCOB ». Ces deux lots ont été attribués au bureau d'études Latitude, basé dans la région lyonnaise.

Sébastien Malan prend la parole. Il évoque la suite de la procédure d'extension, sous son aspect administratif. Le dossier est actuellement à la signature du préfet. Il sera transmis au Ministère de la Transition Ecologique courant novembre 2020. A compter de cet envoi, on pourra considérer que le site est étendu officiellement. Parallèlement à cela, l'arrêté de composition du COPIL sera modifié par la DDT avec ajout des nouvelles structures concernées.

Il complète en évoquant l'outil réglementaire d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Le projet d'APPB actuellement à l'étude concerne les cours d'eau du Saint Pierre et du Marsin et permettra d'apporter une protection forte pour la préservation de l'écrevisse des torrents (espèce hautement patrimoniale) et de son habitat. Un projet de périmètre et de règlement sont en cours de définition par la DDT, en lien avec le SMECRU. Un travail de concertation / échanges sera lancé en début d'année 2021 avec les différents acteurs du site concernés (collectivités, associations, acteurs professionnels...).

Une phase de consultation formelle des collectivités et de certains organismes (Chambre d'Agriculture, ONF, CRPF, communes) sera par la suite réalisée, accompagnée d'une présentation du projet en Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et en commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

L'objectif fixé pour l'approbation de l'APPB par le Préfet est l'automne 2021.

Fanny Seyve termine en montrant la carte du nouveau périmètre Natura 2000, puisque désormais il n'y a qu'un unique site, sur 9 communes, pour 788ha environ.

Grégoire Lafaverge, qui a rejoint la réunion, prend la parole. Il remercie les participants d'assister à la réunion et rappelle qu'il ne sera pas Président puisque non élu dans sa commune. Il rappelle brièvement l'historique du Natura 2000. Il insiste sur le caractère hautement patrimonial de site, avec la population d'écrevisses des torrents. Pour lui, il ne faut pas lésiner sur cette préservation, les collectivités ont une immense responsabilité à conserver cette espèce et cela doit être prioritaire.

Certains participants, dans le fil de discussion, remercient Grégoire Lafaverge pour son engagement personnel à ce poste.

Luc Méry demande si les zones humides ont bien été prises en compte dans l'extension du site, et si dans le cadre de l'APPB cette fois, la commune de Chaumont sera bien intégrée au regard de l'emplacement du moto-cross en tête de bassin versant du ruisseau du Saint Pierre ?

Fanny Seyve répond que pour les zones humides répertoriées à l'inventaire départemental, elles sont bien incluses dans le périmètre final, notamment celles des Daines à Chessenz. Et pour la commune de Chaumont, l'APPB se concentrant sur les ruisseaux, la commune sera bien sollicitée et le marais du Dauzet et le motocross seront intégrés.

Sébastien Malan complète dans ce sens, en confirmant que la réflexion s'articule selon une approche bassin versant.

Bernard Bal prend la parole en faisant remarquer que pour l'aval des Usse, en 1994, l'APPB avait été proposé à une échelle bien plus large, intégrant la rivière et son lit majeur. Mais à l'époque, seule la commune de Desingy avait accepté l'APPB. Il demande de quand datent les dernières observations du Damier de la Succise (papillon) dans le DOCOB ?

Fanny Seyve répond que dans le DOCOB, le Damier est connu au Crêt Pollet à Chessenz.

Jacques Bordon complète en disant que le Damier est bien présent au Crêt Pollet, et revu cette année. Il n'a jamais été vu sur les deux friches à molinie restaurées mais le site est propice pour les accueillir, avec une densité importante de la plante hôte. Il poursuit en confirmant qu'il faut bien intégrer le marais du Dauzet dans l'APPB car il y a une très belle et historique population de Damier mais les individus n'ont pas été revus en 2020. Il suppose que la fauche serait trop rase ce qui ne permet pas à la plante de bien se reconstituer.

Marie Lamouille-Hébert prend la parole et complète en disant que sur ce marais se trouve aussi l'Agrion de mercure. Cette espèce et ce marais sont priorités dans le Plan National d'Action de préservation des libellules de Haute-Savoie.

Fanny Seyve poursuit la présentation en évoquant le volet administratif et financier. 2 propriétaires riverains ont sollicité l'animatrice pour des projets et interrogations. Avec sa collègue technicienne de rivières, elles ont participé et suivi le chantier de confortement des berges de la route départementale 992, entre Mons et Seyssel. Ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Haute-Savoie.

A ce jour, il a été consacré 62 jours de travail effectif sur le Natura 2000 dont 34 jours sur le projet d'extension et seulement 4 jours pour la réalisation des animations nature. L'année n'étant pas terminée, il faudrait compter un estimatif d'environ 70 jours au total pour l'année complète. Il est constaté un retard sur des actions qui concernent la lutte contre les invasives dans les secteurs prioritaires et le montage de contrat forestier pour la préservation d'ilots de sénescences, bien que le stage ait permis de dégager de nombreuses pistes.

Luc Méry intervient en évoquant que dans le cadre des travaux du Département, de confortement des berges, sera installé un mur-guide à batraciens pour contraindre les individus à longer ce mur, et à rejoindre aux extrémités, les déversoirs qui sont sous la route. En effet, de l'autre côté de la route, se trouve une très belle zone humide qui permet la reproduction de plusieurs centaines d'amphibiens. Fanny Seyve complète en indiquant qu'étant donné la baisse drastique des effectifs de population de grenouilles rousses, il n'est plus du tout envisageable par le Département, de construire un passage à faune. Ce mur-guide fera son effet, en s'intégrant dans l'ouvrage de la berge nouvellement réfectionné.

Jacques Bordon trouve dommage de n'avoir rien tenté contre la Renouée et demande si le SMECRU a des pistes quant à la lutte biologique, car cela est testé ailleurs en Europe (expérimentations en Suisse et en Grande-Bretagne notamment), mais pas encore en France.

Sébastien Malan précise que la piste de la lutte biologique mérite d'être étudiée et qu'il se renseignera sur ce sujet, pour apporter aux membres du COPIL un éclairage sur le sujet pour une possible mise en œuvre en Haute-Savoie.

Marie Lamouille-Hébert complète en disant que pour ce genre d'expérimentation, le COPIL du Natura 2000 n'est peut-être pas la meilleure instance car il faudrait que cela soit encadré par des organismes de recherche. De plus, il faut que l'expérimentation se fasse d'abord en

milieu fermé. En revanche, l'aval des Usse est un terrain d'expérimentation assez vaste au regard de la forte colonisation de la Renouée.

DESIGNATION DE LA PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Sébastien Malan anime ce temps. Il rappelle que Grégoire Lafaverger ne peut plus être Président car il n'est plus élu communal.

Le principe de désignation du Président du COPIL N2000 se veut dans l'esprit, assez souple. Il est rappelé qu'au regard du Code de l'Environnement, seules les collectivités et groupements de collectivités peuvent désigner parmi eux le/la Président-e.

Un mail d'information préalable a été transmis aux différentes collectivités pour la désignation du Président, en les invitant, le cas échéant, à proposer un candidat.

Sébastien Malan demande qui est candidat.

Hervé Bouëdec se porte candidat. Il se présente. Il est adjoint à la commune de Clarafond-Arcine et conseiller communautaire à la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR). Il a 62 ans, et est agriculteur depuis 22 ans sur la commune. Il a une exploitation conduite en raisonnée et un élevage de chevaux. Il possède des terrains au bord du St-Pierre. Il a réalisé des études supérieures en agriculture. Le Natura 2000 les Usse l'intéresse et il a suivi le projet d'extension l'année dernière.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Luc Méry demande, dans le cadre du vote, si le syndicat intercommunal du Vuache peut voter ?

Sébastien Malan répond que le syndicat du Vuache est encore membre invité, au même titre que Clarafond et Chêne-en-Semine car l'arrêté de composition du COPIL n'est pas effectif. Fanny Seyve complète en disant que M. Bouëdec est candidat car représentant de la CCUR. Les collectivités qui peuvent voter aujourd'hui et qui sont présentes sont Chessenz, Seyssel, Vanzy, Bassy, la CCUR. Ne sont pas présents Usinens, Frangy, Desingy et le SMECRU. Sébastien Malan demande s'il y a des oppositions à cette candidature. Il n'y a pas d'opposition.

Sébastien Malan demande s'il y a des abstentions. Il n'y a pas d'abstention.

Hervé Bouëdec est désigné Président du COPIL Natura 2000.

Il prend la parole en remerciant Grégoire Lafaverger pour son travail et son engagement depuis le début, et il remercie les participants qui lui accordent ce poste pour les trois prochaines années.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

Fanny Seyve reprend la parole pour exposer les perspectives 2021 et les subventions demandées en conséquence (subvention annuelle pour l'animation du site N2000 et subvention spécifique pour la révision du DOCOB). Elle rappelle que les dossiers de subvention ont été déposés en septembre et donc, comme les années précédentes, est intervenue avant le COPIL. Cette subvention n'a pas été concertée mais un mail en date du 02 juillet 2020 a été envoyé aux membres du COPIL pour information.

Pour 2021, il est envisagé 80 jours d'animation dont 30 pour suivre l'étude de Révision du DOCOB et suivre le bureau d'études Latitude dans cette mission. Il est toujours envisagé la prestation de la LPO pour les animations scolaires sur les amphibiens, avec l'école de Seyssel 74. Si les conditions sanitaires le permettent, d'effectuer 6 animations nature.

Au total, la subvention est de :

- poste à 80j : 15 944, 69 €
- frais déplacement : 200 €
- animation scolaire LPO : 1 110 €

- Etude révision du DOCOB Latitude : 97 080 €
 - coût indirect (15% de la masse salariale) : 2 391, 85 €
- Total : 116 726, 54 €

Elle a été acceptée en totalité et sera donc financée à 100% (50% Région AURA, 50% Etat français). Il n'y a pas de dépense issue des budgets locaux.

Luc Méry demande si en 2021, il est prévu de diffuser l'inventaire participatif sur le lucane cerf-volant (insecte) ?

Fanny Seyve répond par l'affirmative. Tout comme les années précédentes, l'inventaire est diffusé lors de la sortie lucane et lors des sorties castor car elles attirent plus de monde et des lucanes sont fréquemment vus.

Sébastien Malan intervient et indique que la subvention accordée au SMECRU pour 2021 est la plus étoffée du département, au regard notamment du lancement de l'étude « Cartographie des habitats et Révision du DOCOB ». Son acceptation, en totalité et sans modification est très positive pour l'avenir du site.

LANCEMENT ETUDE REVISION DU DOCOB

Fanny Seyve introduit le bureau d'études Latitude et les remercie pour leur présence.

David Mula prend la parole. Il présente la structure, l'équipe en charge du projet. Amélie Bertolini complète en détaillant la méthodologie de travail et le calendrier. Il est rappelé que l'étude sera basée entre autres :

- sur des inventaires de terrain, notamment sur l'extension
- des rencontres individuelles des usagers et acteurs du site
- des rencontres collectives pour partager les résultats de diagnostics et définir des actions
- des réunions de COPIL pour valider les propositions, les enjeux et le programme d'action du DOCOB pour les six prochaines années.

L'étude durera un an et demi.

Le calendrier présentant les grandes étapes de l'étude est présenté dans le diaporama joint. Bernard Bal informe que Asters – CEN74 transmettra les informations nécessaires sans problème et se rendra disponible pour les réunions de concertation. Il indique qu'il serait opportun de chercher une espèce qui est peu connue sur le secteur, la Laineuse du prunellier (papillon de nuit). C'est une espèce protégée, inscrite à la Directive Habitat Faune Flore. Cette espèce est précoce (émergence des chenilles en avril), il faudrait donc anticiper rapidement le protocole de suivi.

Jacques Bordon complète en disant que c'est une bonne idée, qu'il ne faudrait pas passer à côté d'espèces patrimoniales. La Laineuse du prunellier peut se chercher sur la pelouse du Crêt Pollet par exemple, à Chessnaz. Il se dit satisfait que les compétences locales ne soient pas oubliées dans l'étude, car les associations environnementales ont de fortes connaissances et il faut selon lui, les consulter absolument pour ne pas passer à côté d'éléments importants.

Il demande s'il peut être membre du COPIL en tant qu'administrateur d'Asters-CEN74 ?

Fanny Seyve répond que les associations environnementales naturalistes seront conviées soit individuellement, soit en collectif, à participer pour les phases de diagnostics, mais aussi après pour les phases de construction des actions, puis de validation. Il en va de même pour toutes les autres structures du COPIL. Chaque structure, avec son ou ses membres représentants, pourra participer, amender, dans le but d'arriver à un document partagé, qui respecte la conciliation des usages et la préservation de la biodiversité.

David Mula acquiesce dans ce sens, et indique que Latitude sera là pour cela, que c'est leur domaine de compétence.

Fanny Seyve complète en indiquant qu'Asters-CEN74 peut désigner un administrateur élu et/ou un salarié, peu importe, l'association s'organise comme elle veut. Mais c'est bien

d'avoir une personne identifiée, qui suit bien l'avancement du travail, pour que Latitude et le SMECRU sachent bien vers qui se tourner.

Jacques Bordon s'étonne que les associations ne puissent pas voter, notamment pour la désignation de la Présidence. Il trouve qu'elle vient de se dérouler de manière brutale.

Fanny Seyve répond, que pour la Présidence effectivement, le code de l'environnement indique que seules les collectivités et leurs groupements peuvent désigner. En revanche, pour l'établissement du DOCOB, c'est bien tout le COPIL qui travaille ensemble, en co-construction. Durant l'étude et la construction du document, il y aura sûrement des phases de décision, sous forme de vote par exemple et à ce moment-là, c'est tous les membres du COPIL qui décident.

Luc Méry demande si la fédération de pêche sera bien intégrée et si oui quand. Il demande également si lors des inventaires et diagnostics, le périmètre pourra être élargi à la marge, dans un intérêt écologique ?

David Mula répond que la fédération de pêche est identifiée comme un partenaire majeur et sera contactée au commencement, et sûrement dans les semaines à venir. Tout au long de la démarche, la fédération de pêche sera sollicitée. Et pour le périmètre, le cahier des charges de l'étude prévoit bien que si un habitat, un enjeu est « coupé » par le périmètre, alors le diagnostic et les rendus cartographiques iront au-delà du périmètre initial.

Sébastien Malan complète en disant que bien évidemment, le périmètre ne sera plus revu d'un point de vue administratif. L'étude dans le cadre de la révision de la cartographie des habitats pourra déborder effectivement à la marge pour prendre en compte un habitat dans son entièreté écologique et fonctionnelle.

Fanny Seyve acquiesce dans ce sens.

Hervé Bouëdec prend la parole et revient sur la participation des acteurs. Ils sont nombreux et beaucoup d'informations découleront des échanges, qu'il faudra alors trier. Latitude accompagnera le COPIL pour cela.

David Mula répond que toutes les informations seront recueillies, acceptées et triées pour aboutir à une priorisation des enjeux et des actions. Les acteurs seront soit rencontrés individuellement, soit en groupes de travail, ou les deux. De même, et cela fonctionne bien, il peut être envisagé des sorties sur le terrain avec les acteurs pour mieux comprendre les enjeux.

Fanny Seyve rappelle que toutes les informations sont bonnes à prendre en phase de diagnostic car il faut que chacun puisse s'exprimer et que le site soit le mieux connu possible. Ensuite, l'information est digérée, travaillée par Latitude qui nous la restituera pour que l'on puisse après, prioriser.

Marie Lamouille-Hébert demande s'il est envisagé une articulation entre l'APPB et la révision du DOCOB N2000 ?

Sébastien Malan répond qu'il y aura une mutualisation et que les deux démarches vont se caler ensemble au cours de l'année 2021.

Fanny Seyve complète en disant qu'il s'agira des mêmes acteurs, donc vraisemblablement, les COPIL N2000 serviront aussi pour la DDT pour les discussions pour l'élaboration de l'arrêté de protection de biotope. Elle rappelle bien que l'arrêté est un outil français, mis en œuvre par l'Etat, qui de ce fait en animera la démarche ; le COPIL N2000 pouvant dans ce cadre servir de comité de suivi pour l'APPB. Cela évitera notamment de contacter les mêmes personnes plusieurs fois.

Philippe Huchet prend la parole. Il annonce que la fédération de pêche se tiendra à disposition du bureau d'études pour fournir tous éléments indispensables, pour participer à des réunions. Idem pour l'APPB. De plus, il demande au bureau d'études Latitude d'être particulièrement attentif à la désinfection des bottes et du matériel de terrain, avant toute pénétration dans le cours d'eau du Marsin et du Saint Pierre. Cela permet d'éviter l'introduction de la peste des écrevisses.

RELEVÉ DES DÉCISIONS / CONCLUSIONS

Le comité de pilotage a permis un apport et un échange d'informations ainsi que la validation de différentes décisions :

- Validation du programme d'action 2021 pour l'animation du site
- Désignation de M. Hervé Bouëdec en tant que président du COPIL Natura 2000 les Usses
- Lancement de l'étude Cartographie des habitats naturels et Révision du DOCOB N2000 avec le bureau d'études Latitude.
- Information sur la poursuite de la procédure d'APPB sur les cours d'eau du Saint-Pierre et du Marsin pour l'année 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de question supplémentaire.

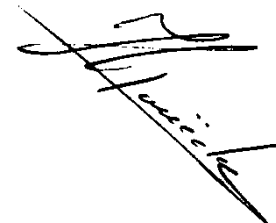
Grégoire Lafaverger prend une dernière fois la parole. Il remercie l'ensemble des partenaires et participants qui ont œuvré au site Natura 2000, et notamment les élus des communes, les services de l'Etat et le SMECRU. Il remercie Fanny Seyve pour sa collaboration et l'investissement fourni, notamment l'année dernière avec le projet d'extension. Il conclut en s'adressant aux représentants des communes, en leur disant de bien faire remonter les informations du Natura 2000 dans leur conseil municipal. Il y a encore, un trop grand déficit d'informations sur le Natura 2000 et cela est très regrettable, notamment avec le projet d'extension.

Certains participants, dans le fil de discussion, et Fanny Seyve à l'oral, remercient Grégoire Lafaverger pour le travail accompli et son engagement.

Hervé Bouëdec clôt la réunion en rappelant qu'il faut partager l'information. Il remercie de nouveau personnellement Grégoire Lafaverger pour ce qu'il a fait. Il annonce que l'année sera passionnante et riche d'enseignements, avec un gros investissement à fournir par tous. Il remercie les participants pour avoir assisté et contribué à la réunion, notamment la DDT et Latitude, et il remercie Fanny Seyve pour l'organisation.

La séance est levée à 16h00.

Le Président du Comité de Pilotage
Hervé BOUEDEC



FEUILLE DE PRESENCE

Structure	Prénom - Nom	Présence
Président du COPIL	Grégoire Lafavergeres	Présent
Mairie de Chessenaz	Annie Plessis	Présente
Mairie de Chêne-en-Semine	Paul Rannard	Absent
Mairie de Clarafond-Arcine	Marie-Christine Mermier	Présente
Mairie de Clarafond-Arcine	Sylvie TARAGON (Maire)	Présente
Mairie de Desingy		Absent
Mairie de Frangy		Absent
Mairie de Seyssel	Florian Zuccalli	Présent
Mairie d'Usinens	Benoît Bornens	Absent
Mairie de Vanzy	Christelle Zuccalli	Présente
Mairie de Bassy	Anne Dejean	Présente
Communauté de communes Usses et Rhône	Hervé Bouèdec	Présent
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes		Absent
Conseil Départemental de la Haute Savoie	Christian Monteil, Président	Excusé
Syndicat de Rivières les Usses	Jean-Yves Machard, Président	Excusé
Syndicat de Rivières les Usses	Fanny Seyve, Animatrice	Présente
Syndicat Intercommunal du Vuache / Apollon 74	Luc Méry	Présent
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc	Nicolas Wierich	Absent
Centre Régional de la Propriété Forestière	Morgan Wotquenne	Absent
Fédération Départementale des Entrepreneurs et Artisans du BTP		Absent
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction UNICEM / Granulats Vicat	Pierre-Jean SERRET	Présent
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction UNICEM / Les carrières du Salève	Jérôme Martin	Présent
Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc ATMB	Gaëtan Masson, responsable domaine environnement	Présent
Syndicat de la Propriété Privée Rurale	Hubert GURCEL, administrateur	Excusé (problème technique)
Haut Rhône Tourisme	Jacques Dohen	Absent
France Nature Environnement 74	Marie Lamouille-Hébert, chargée de mission	Présente
France Nature Environnement 74	Fabien Perriollat, administrateur	Absent
Ligue pour la Protection des Oiseaux 74	Christian Prévost, administrateur	Absent

ASTERS – Conservatoire des Espaces Naturels 74	Bernard Bał, chargé de mission	Présent
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	Philippe Huchet, chargé de mission	Présent
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	Guillaume Gourdy, chargé de mission	Excusé
Fédération Départementale des Chasseurs	Mégane Desmoulière, chargée de mission	Absente
APOLLON 74	Valentine Juan (volontaire en service civique)	Présente
Centre Permanente d'Initiatives pour l'Environnement Bugey Genevois	Christel Limare, Présidente	Absente
Office National des Forêts 74	Jérôme Riesen, technicien	Excusé (problème technique)
Office Français pour la Biodiversité		Absent
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse		Absent
Compagnie Nationale du Rhône	Antoine AMOUREUX, chargé de mission	Présent
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Marianne Giron	Absente
Sous-Préfecture	Françoise Perrière	Présente
Direction Départementale des Territoires – Cellule Milieux Naturels	Sébastien Malan, chargé de mission	Présent
SIV / Association protection Semine / ASTERS-CEN	Jacques BORDON	Présent
LATITUDE	David MULA, directeur associé	Présent
LATITUDE	Amélie BERTOLINI, chargée de mission	Présente
LATITUDE	Elodie RICHARD, chargée de mission	Présente

Acronymes :

COFIL : comité de pilotage

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

DOCOB : Document d'Objectifs

N2000 : Natura 2000

DDT : Direction Départementale des Territoires